



La communauté de communes de Bièvre Est recrute un Directeur du centre socioculturel Lucie Aubrac h/f

📍 Bièvre Est en bref

- 14 communes
- 22500 habitants
- 180 agents
- un territoire stratégique
- un développement multipolaire
- un projet de territoire fort

⚙️ Cadre d'emploi

- Poste permanent à temps complet
- Catégorie A, filière médico-sociale ou administrative
- Recrutement par voie statutaire ou à défaut contractuelle
- Rémunération statutaire + prime mensuelle (IFSE)

💬 Candidature

- Lettre de motivation + CV à adresser en format PDF à recrutement@cc-bievre-est.fr en indiquant en objet la référence : **DIR-CSCLA_26 avant le 20/02/26**
- Poste à pourvoir le plus vite possible

Votre rôle

La communauté de communes Bièvre Est a pris la compétence de l'animation sociale depuis 2011. A ce titre, elle gère 2 centres socioculturels et un espace de vie sociale, dont le centre social Lucie Aubrac basé à Le Grand Lemps. Le directeur aura la responsabilité de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet social en lien avec la cheffe de service-animation vie locale et la directrice du pôle cohésion sociale et animation du territoire.

Vos missions et activités

- Est garant de la conception, du pilotage, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet social de la structure dans le cadre des valeurs et principes de l'animation de la vie sociale : le respect de la dignité humaine, la laïcité, la neutralité, la mixité sociale, la solidarité, la participation et le partenariat.
- Pilote avec l'instance de gouvernance la démarche politique et stratégique du centre social.
- Mobilise l'ensemble des acteurs et des partenaires du territoire pour contribuer au « bien vivre ensemble » en favorisant une dynamique collective.
- Assure le bon fonctionnement de l'équipement, le management de son équipe et la gestion des ressources mises à sa disposition.

• Est garant du pilotage du projet social :

- Elabore, met en œuvre, pilote et évalue le projet social avec l'ensemble de l'équipe du centre socioculturel.
- Participe à la coordination des événements d'animation globale sur son territoire d'intervention avec les responsables du service EJF.
- Copilote les collectifs locaux avec l'élu référent et la cheffe de service.
- Développe la participation habitante dans le C.S.C.
- Assure un reporting régulier sur les projets, activités et actions en cours auprès de la cheffe de service.
- Participe à la diffusion de l'ensemble des éléments de communication du centre socioculturel.

• Est garant d'un travail partenarial :

- Travaille avec les partenaires institutionnels (CAF, Département, MSA, ...), les mairies du territoire de référence, les intercommunalités voisines et les associations locales.
- Développe et entretient des réseaux de partenaires notamment avec la fédération des centres sociaux et le réseau des chargés de coopération du territoire.
- Véhicule le projet du centre socioculturel sur l'ensemble du territoire de référence par une communication régulière.
- Représente le centre socioculturel et la collectivité auprès des différents partenaires en lien avec la direction du service.

• Assure le suivi administratif et budgétaire :

- Élabore et suit le budget du centre socioculturel en lien avec la cheffe de service et le service finances.
- Veille à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des différents axes de la politique contractuelle de la CAF.
- Est l'approbateur des données CAF concernant le centre socioculturel.
- Collecte et centralise les données nécessaires aux bilans CAF ou aux contrôles ponctuels.
- Gère les subventions et recherche des financements d'appels à projets.

• Assure le management d'une équipe de 3 agents et le bon fonctionnement de l'équipement :

- Assure la gestion RH de l'équipe du centre socioculturel (animation de réunion, ressource, formation, entretien individuel ...).
- Participe aux différentes réunions d'encadrement.
- Veille au respect des règles de santé et sécurité au travail.
- Veille à la sécurité des publics accueillis au sein du centre socioculturel et au respect des règles de sécurité dans l'équipement.
- Est garant de l'application des conventions passées avec les communes en lien avec la direction du centre social.

Vos compétences et votre qualification

Motivé et force de proposition, vous avez envie de vous engager dans le développement social du territoire de Bièvre Est.

- Bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales,
- Connaissance approfondie du développement social,
- Maîtrise des réglementations s'appliquant aux ERP,
- Maîtrise des outils bureautiques courants,
- Savoir rendre compte de son activité,
- Savoir organiser et planifier le travail,
- Expérience du management et d'animation d'équipe, maîtrise des outils et leviers du management,
- Maîtrise de la méthodologie de projet,
- Maîtrise des techniques de communication écrite et orale,
- Avoir des capacités relationnelles affirmées et un goût pour le travail collaboratif et transversal,
- Bonne gestion du stress en situation complexe ou contrainte.

Votre profil

Expérience professionnelle souhaitée en développement local ou dans la gestion d'un centre social.

Qualification de niveau 6* (anciennement niveau 2) des carrières sociales, de l'animation sociale, du développement local, et/ou de l'ingénierie sociale, ainsi que des compétences avérées sur les principaux domaines d'activités du management de ce type de structure. Une licence peut être prise en considération sous réserve que la personne ait des compétences avérées sur les principaux domaines d'activités du management de ce type de structure : conduite de projet dans un environnement complexe, animation du partenariat, de la vie associative et du bénévolat, gestion des ressources humaines et coopération des bénévoles, gestion financière et administrative, en référence au référentiel du directeur CNAF.

*A noter que seuls les nouveaux diplômes de travailleurs sociaux sont classifiés en niveau 6, ce qui n'est pas le cas des anciens.

Permis B exigé

Vos avantages

- Organisation du travail possible sur 4,5 ou 5 jours- ARTT
- Tickets restaurant (participation employeur de 60 %)
- Adhésion au COS 38 / Amicale du personnel
- Participation de l'employeur au contrat groupe pour la mutuelle et la prévoyance